



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17044-F

Distr. RESTREINTE

PPD/R.17

6 septembre 1988

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

L'AIDE ALIMENTAIRE, LES COOPERATIVES ET LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL*

XP/RAF/88/082

document établi par l'Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
pour le Colloque sur l'aide alimentaire et les coopératives
Vienne, 14-16 septembre 1988

organisé par
le Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives

Fonctionnaire chargé du soutien : L. E. Rojas
Section de la coopération avec les organisations non gouvernementales
et les entreprises industrielles

* Document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

V.88-28341 8228A

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. SOMMAIRE	3
II. INTRODUCTION	5
III. EDUCATION ET FORMATION	8
IV. ROLE DES INSTITUTS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT	11
V. BESOINS ET DIFFICULTES DES COOPERATIVES AGRO-ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT	13
VI. RELEVEMENT DES COOPERATIVES AGRO-ALIMENTAIRES	15
VII. APPROCHE INTEGREE DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE	17
<u>Notes</u>	19

I. SOMMAIRE

Nombre de pays en développement, notamment les moins avancés, disposent de plus en plus difficilement des denrées alimentaires nécessaires à des populations toujours plus nombreuses. Si aucune mesure ne vient à bref délai les soulager, ces populations continueront à souffrir de la faim et de la malnutrition et dépendront toujours plus de l'aide étrangère.

Une mesure "de grande portée" que devraient dès aujourd'hui prendre les gouvernements des pays les plus pauvres serait de dispenser à leurs populations un enseignement et une formation plus poussés, afin qu'elles puissent participer à l'activité économique et devenir ainsi une des chevilles ouvrières de la croissance économique nationale.

Une autre stratégie à laquelle devraient recourir les pays en développement serait d'adopter le principe d'un système alimentaire qui, fondé sur l'"approche intégrée", tiendrait compte de tous les facteurs intervenant dans ce système de la production et de la transformation des denrées, à leur distribution et à leur commercialisation. Une telle stratégie optimiserait la production et entraînerait une augmentation des disponibilités alimentaires, au plus grand bien des intéressés.

Les pays en développement doivent mieux prendre conscience du rôle déterminant que peuvent jouer les coopératives industrielles, en particulier les coopératives agro-alimentaires dans la promotion du développement industriel, ainsi que de la contribution que ce type de coopératives peut apporter à l'autosuffisance alimentaire. Il faudrait aussi que les gouvernements facilitent et soutiennent l'action des coopératives agro-alimentaires et, pour ce faire, favorisent l'établissement de conditions propices à leur développement.

En règle générale, les coopératives, et surtout les coopératives spécialisées dans la transformation des produits alimentaires, sont très peu nombreuses dans les pays en développement, où elles se trouvent face à quantité d'obstacles et de difficultés qui interdisent leur développement effectif. Il existe cependant dans certains pays en développement, surtout parmi ceux dont le niveau d'industrialisation est relativement élevé, un nombre toujours plus grand de coopératives qui réussissent et qui pourraient servir de modèles dans d'autres pays et d'autres régions.

Le présent document décrit très brièvement l'El Zamorano Escuela Agricola Panamericana (Ecole panaméricaine d'agriculture) qui, située à Tegucigulpa (Honduras), exploite commercialement une entreprise agricole où les élèves se familiarisent avec les principaux aspects d'une approche intégrée de l'industrie agro-alimentaire. La création d'établissements analogues dans d'autres parties du monde en développement contribuerait pour beaucoup à la promotion de ce mode de chaîne alimentaire ainsi qu'à la solution des problèmes dus à une insuffisance de cadres qualifiés dans l'industrie alimentaire.

Les activités R-D jouent un rôle capital dans l'industrialisation des pays en développement; c'est pourquoi le présent document met l'accent sur le besoin d'une plus grande coopération entre les instituts R-D spécialisés dans le domaine alimentaire, dans les pays en développement et dans les pays plus industrialisés. A cette fin, il préconise un "jumelage" entre instituts R-D du Nord et du Sud, avec l'appui des gouvernements et des organisations internationales compétentes. Les ONG locales concernées devraient, elles aussi, soutenir activement les activités de recherche alimentaire dans les pays en développement.

Le rôle de l'aide alimentaire dans le développement des coopératives industrielles n'est plus à démontrer. On citera, par exemple, le cas de l'Inde où des ressources fournies par des programmes d'aide alimentaire ont financé une série de projets dans les industries coopératives du laitage et des oléagineux.

Considérant l'aide alimentaire comme un instrument fondamental du développement des coopératives industrielles, le document aboutit à trois grandes recommandations :

1. Constitution d'un comité international chargé d'étudier la possibilité de créer, dans un pays d'Afrique donné et en utilisant à cet effet comme principale source de financement les revenus provenant de l'aide alimentaire, un établissement d'enseignement supérieur en science des aliments analogue à l'Ecole panaméricaine d'agriculture de El Zamorano (Honduras).

2. Etant donné que, dans de nombreux pays en développement, les activités de recherche alimentaire sont encore inexistantes ou n'en sont qu'au stade initial, on recourt aux mécanismes de l'aide alimentaire pour créer ou renforcer les centres R-D. L'aide alimentaire permettrait de réunir les ressources nécessaires, notamment pour lancer de nouveaux programmes de recherche, financer la mise en place de l'infrastructure, acquérir des

instruments et des équipements et disposer des fonds nécessaires pour les programmes de formation à organiser localement ou à l'étranger. Les ressources provenant de l'aide alimentaire seraient complétées par des apports provenant d'instituts R-D de pays industrialisés du Nord, dans le cadre, par exemple, d'opérations de jumelage.

3. Etant donné que, dans les pays en développement, un grand nombre de coopératives agro-alimentaires doivent être modernisées, que la plupart de ces établissements sont loin de travailler à pleine capacité, que des machines et des équipements représentant des millions de dollars sont inutilisés, un remède serait d'appliquer un plan fondé sur l'aide alimentaire comme principale source de fonds pour remettre en état certaines usines et les porter à des niveaux satisfaisants de performances et de productivité. Ce plan serait mis au point en étroite collaboration entre donateurs d'aide alimentaire, institutions internationales, grandes organisations coopératives et coopératives de pays plus industrialisés.

Outre ces trois recommandations, le document propose de recourir aux mécanismes de l'aide alimentaire pour renforcer et développer des programmes de science et de technologie alimentaires dans les facultés existantes des établissements d'enseignement spécialisés dans l'agro-alimentaire. Le renforcement et l'amélioration continus de ces programmes pourraient constituer un élément clef de l'expansion de l'industrie alimentaire dans les pays en développement.

II. INTRODUCTION

L'ONUDI a été créée pour traiter, au sein du système des Nations Unies, les problèmes aussi nombreux que complexes que pose le développement industriel des pays en développement. C'est dans cette optique que l'ONUDI se préoccupe du rôle des coopératives dans le développement industriel et des stratégies à envisager pour que ces coopératives deviennent un mécanisme de développement efficace.

Aux termes de son mandat, l'ONUDI est expressément chargée d'encourager et de soutenir les petites et moyennes industries, les industries rurales et les industries qui répondent aux besoins fondamentaux des populations et qui contribuent à l'intégration de différents secteurs économiques. A cet égard, elle doit prêter une attention particulière aux coopératives industrielles en

tant qu'instruments de mobilisation des ressources humaines, naturelles et financières locales, en vue d'atteindre les objectifs nationaux de croissance économique et de développement social.

On sait depuis longtemps que les coopératives industrielles des pays en développement peuvent promouvoir le développement industriel. Leur action positive peut s'exercer comme suit :

- Possibilité, pour un plus large secteur de la population, d'investir dans des projets industriels et de contribuer ainsi au financement du développement industriel;
- Incitations à une participation plus large et plus efficace au développement industriel;
- Possibilité d'utilisation des capacités productives traditionnelles de certains groupes démographiques.

Cela fait plusieurs années que la plupart des programmes et des projets de l'ONUDI en matière de coopératives industrielles sont consacrés à la région de l'Afrique et, pour des raisons évidentes, portent sur l'agro-alimentaire.

Encore très modeste, le programme de l'ONUDI en faveur des coopératives couvre des enquêtes sur les coopératives spécialisées dans la transformation des produits alimentaires, la formation à la gestion, l'assistance technique à certaines usines de traitement, l'appui à la constitution d'infrastructures et la participation d'agents de services administratifs et techniques de pays en développement à des voyages d'étude et à des séminaires qui leur font connaître les coopératives de pays industrialisés.

Le présent document s'adresse à tous les pays en développement, en particulier à ceux qui manquent de ressources alimentaires - c'est-à-dire, dans la plupart des cas, à des pays où la répartition des revenus est insatisfaisante et où le paupérisme sévit tant en zone urbaine que rurale - mais il concerne plus directement le continent africain où la disette est malheureusement un phénomène récurrent depuis des années, sinon des décennies. Etant donné les difficultés et les calamités dont ne cesse de souffrir le continent africain (sécheresse persistante, conditions défavorables sur le plan de la politique et de l'enseignement), aucune solution véritable ne semble malheureusement en vue.

La lutte contre la faim en Afrique est probablement vaine. Il suffit d'un coup d'oeil sur les statistiques, les rapports de la FAO, les articles de presse, etc., pour constater que, en raison de l'explosion démographique, la pénurie des denrées alimentaires disponibles dans la région ne peut conduire qu'à la famine, à la malnutrition et, finalement, à la mort. Cette pénurie persiste en dépit des efforts et des différents types d'assistance fournis par des donateurs, des gouvernements, des institutions et des personnes privées. Vivement souhaitée par les uns, offerte de bon coeur par les autres, l'assistance internationale, dont l'aide alimentaire est un élément essentiel, est loin de suffire. Pourtant, l'aide alimentaire n'est pas seulement indispensable pour lutter contre la faim : c'est aussi un devoir moral pour les pays plus aisés, surtout les pays qui disposent de surplus substantiels et parfois considérables.

Les gouvernements africains ont reconnu que : "Des politiques économiques novatrices et de vaste portée doivent être mises en oeuvre d'urgence pour éviter une nouvelle détérioration de la situation économique de l'Afrique et mettre le continent sur la voie d'un développement économique dynamique, autosuffisant et autonome, dans un climat international favorable." A cette fin, il faut avant tout accroître considérablement la productivité dans tous les secteurs, en particulier dans les secteurs clefs de l'alimentation et de l'agriculture. Il serait extrêmement difficile de réaliser cet objectif sans la résorption des facteurs externes et internes qui ont aggravé la crise structurelle et en l'absence d'un renforcement simultané des mesures d'appui de la communauté internationale 1/.

Le développement rationnel du secteur alimentaire des pays en développement demande avant tout que soient dispensées éducation et formation. Sans elles, une autosuffisance alimentaire n'est guère concevable. Prenant la parole à l'occasion de la téléconférence mondiale organisée par Hunger Project's en novembre 1987, M. Bradford Morse, ancien administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement, a déclaré à ce sujet : "Alors que seuls quelques idéalistes visionnaires osaient, il y a quelques années encore, prédire l'éradication de la faim dans le monde, les progrès de la science et une prise de conscience toujours plus vive de la part des habitants de la planète font que nul ne peut plus aujourd'hui accepter l'idée d'un monde incapable de se nourrir. Or, la faim perdure : chaque jour, des centaines de millions de personnes en souffrent. A quoi attribuer la persistance d'une si cruelle tragédie ? Admettons en toute honnêteté que, mise à part la famine due à des catastrophes naturelles, la mort par inanition touche des êtres sombrés dans la pauvreté et auxquels sont déniés tous les

moyens de produire ou d'acheter des aliments. Pour acquérir ces moyens, les intéressés doivent avoir accès à l'éducation, aux services de santé et d'hygiène à l'eau potable, à des programmes de vaccination préventive et à des services de la planification familiale. Il faut aussi qu'ils aient accès à la terre, aux semences et aux outils agricoles. La recherche agricole et une meilleure connaissance des techniques de l'agriculture et de l'irrigation, acquise par le biais de services de vulgarisation, peuvent apporter leur contribution. Tout cela exige des emplois, des réseaux de transport urbains et interurbains, et des moyens de communication. Ce n'est qu'à ces conditions, octroyées sans réserve, gratuitement et sans contrainte, que la pauvreté reculera et que la faim disparaîtra." 2/

Il ressort nettement de ce qui précède que l'on ne peut résoudre le problème sans que soit dispensée une certaine forme d'éducation et de formation.

III. EDUCATION ET FORMATION

A l'heure actuelle il est probable que le monde produit et transforme assez de denrées alimentaires pour nourrir tous les habitants du globe. Une grande partie de ces produits est malheureusement gaspillée aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Dans le premier groupe, le gaspillage résulte d'une surproduction et d'autres facteurs allant jusqu'à des considérations d'ordre financier, alors que, dans le deuxième groupe, il est dû en grande partie à un manque d'éducation et de formation : la détérioration des aliments et la perte des denrées résultent de leur contamination et de la toxicité qui en résulte, de l'absence ou de l'insuffisance des installations d'entreposage, du manque d'équipements de manutention et de moyens de transport entre les exploitations et les centres de transformation et de consommation, de l'inexistence d'installations de transformation, de réfrigération et de conditionnement; cette situation ne tient pas seulement à l'absence des moyens financiers nécessaires à la construction d'une infrastructure et à l'application des techniques appropriées : elle tient aussi au manque d'éducation et de formation en matière de transformation et de conservation des aliments.

Faute d'accès à l'enseignement et à la formation, la plupart des habitants des pays en développement sont dans l'incapacité de contribuer réellement à l'économie de leur pays et continueront probablement à vivre dans la pauvreté aux dépens de leur gouvernement. Les pays en développement doivent prendre conscience du fait que l'éducation et la formation sont des

préalables indispensables à la majoration de la productivité dans toutes les branches de l'économie et que cette majoration a une importance capitale pour assurer l'autosuffisance alimentaire. Une des responsabilités fondamentales des pouvoirs publics des pays concernés, notamment les moins avancés, est d'assurer à leur population une éducation et une formation adéquates, même si cela leur coûte beaucoup de ressources et d'efforts. Dans le cas contraire, il est en effet impossible de songer à une autosuffisance alimentaire et toute tentative visant à faire disparaître la pauvreté et la faim ne saurait avoir que des résultats passagers.

Dans tous les pays, l'éducation et la formation à la technologie alimentaire du personnel responsable des différentes phases du cycle de production, de transformation et de commercialisation constituent, de toute évidence, une condition indispensable à la croissance de l'industrie alimentaire. Cette condition devient impérative dans les pays en développement et surtout en Afrique confrontée à d'effroyables problèmes alimentaires. A ce sujet, il faudrait que les écoles d'agriculture, les instituts de techniques alimentaires et les universités bénéficient de facilités et d'encouragements propres au renforcement des programmes de recherche et à la promotion générale des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits alimentaires; de solides facultés d'agriculture et de techniques alimentaires inciteront un nombre croissant de jeunes à faire carrière dans des branches intéressantes de l'alimentation. Une assistance aux facultés d'agriculture et aux instituts de pays en développement, afin qu'ils se dotent de départements, de services ou de programmes consacrés à la science et aux techniques alimentaires ou renforcent les moyens dont ils disposent déjà dans ce domaine, pourrait considérablement favoriser le développement de l'industrie alimentaire.

Les organismes les mieux adaptés pour jouer ce rôle de contrepartie et fournir cette assistance devraient être les universités et les instituts de recherche alimentaire des pays développés. Mais si ces organismes disposent, pour la plupart, des ressources voulues en personnel technique et en moyens de formation et de recherche pour soutenir les facultés des pays en développement, ils sont souvent soumis à des contraintes budgétaires qui limitent considérablement leurs possibilités d'action en matière d'assistance technique.

Il résulte de cette situation que l'aide alimentaire reste l'un des moyens auquel on pourrait recourir pour que certaines facultés d'agriculture ou de science et de technique alimentaires de pays en développement disposent des fonds voulus pour renforcer leurs programmes, en particulier en ce qui concerne l'acquisition de matériel, l'équipement des laboratoires R-D, la formation du personnel (surtout à l'étranger), ou même l'amélioration de l'infrastructure.

Il conviendrait à ce sujet d'envisager la création dans certains pays en développement, d'établissements supérieurs d'enseignement agro-alimentaire où les programmes de formation insisteraient sur une conception intégrée du traitement des aliments. On pourrait, pour ces établissements, s'inspirer de l'Ecole panaméricaine d'agriculture, qui créée à El Zamorano, Tegucigalpa (Honduras), combine des cours théoriques avec des activités de production agricole et de transformation des aliments qui mettent, quotidiennement, les étudiants en contact avec les différentes techniques du système de production alimentaire, de la culture à la transformation et à la commercialisation de denrées produites sur les terres de l'école. Ces écoles pourraient aussi être rattachées à des collèges ou des universités d'agriculture ou de techniques alimentaires, à condition de disposer d'assez de terres pour procéder à de petites opérations de cultures, d'élevage, et de transformation des produits. La très fructueuse expérience de l'Ecole d'agriculture d'El Zamorano devrait se répéter en d'autres lieux.

Un projet est proposé pour mesurer l'impact que peut avoir l'aide alimentaire sur la création d'établissements de ce genre; conformément à ce projet un établissement d'enseignement supérieur en science des aliments, principalement financé par le mécanisme de l'aide alimentaire, serait établi en Afrique. Un comité international réunissant les parties intéressées serait créé pour effectuer une étude initiale et, le cas échéant, dresser les plans de l'établissement envisagé. Les membres du comité seraient des représentants de donateurs d'aide alimentaire, d'ONG internationales et de l'Ecole d'El Zamorano, des spécialistes africains de l'alimentation et de l'agriculture, des personnalités du monde de l'enseignement et/ou de la promotion de systèmes agro-alimentaires africains, ainsi que des représentants de l'ONUDI.

Créer de telles écoles en Afrique serait faire un grand pas vers la sécurité alimentaire du continent. Cela contribuerait à résoudre le problème posé par le manque de personnel qualifié dans le domaine de l'agriculture et des industries agro-alimentaires connexes, en assurant un apport régulier de jeunes diplômés désireux de travailler dans les universités spécialisées dans les techniques alimentaires ou dans des instituts locaux R-D consacrés à l'agro-alimentaire.

IV. ROLE DES INSTITUTS DE RECHERCHE-DEVELOPPEMENT

Dans les pays en développement, les coopératives agro-alimentaires, petites et en nombre limité, ne jouent qu'un rôle mineur dans l'ensemble des activités de transformation des aliments. Ces coopératives - en Afrique surtout - ont encore beaucoup à faire pour avoir un impact perceptible sur la sécurité alimentaire et, en conséquence, sur le développement socio-économique du pays.

Un des facteurs qui a certainement nui au développement des industries agro-alimentaires, y compris les coopératives, dans les pays en développement, est l'absence d'activités R-D indigènes dont la plupart ont été négligées.

Or, il est généralement admis que les activités R-D sont un facteur essentiel du développement industriel et jouent un rôle capital en matière d'innovation, d'adaptation et de transfert de technologie. Si les pays les plus industrialisés peuvent mettre à la disposition d'autres pays tout un éventail de technologies, le transfert de celles-ci dans les pays en développement est toujours difficile, notamment en raison du coût, de l'adaptation nécessaire et de l'effectif insuffisant du personnel capable d'assimiler et d'appliquer efficacement les technologies en question.

C'est pourquoi la création ou le renforcement d'instituts R-D indigènes revêt une telle importance dans les pays en développement.

Les instituts de recherche alimentaire existant dans les pays en développement consacrent pour la plupart leur activité à la recherche sur la production alimentaire. Ils devraient être renforcés pour traiter de la transformation des aliments et pour mieux venir en aide à l'industrie agro-alimentaire locale. L'accent devrait porter sur l'assistance aux petits exploitants et aux ouvriers agricoles qui vivent généralement dans les zones

rurales puisque cet élément de la population apporte une contribution sensible à la production alimentaire nationale. Un très grand nombre d'activités pourraient être entreprises par les services des instituts R-D sans que cela nécessite l'emploi d'un équipement coûteux et hautement sophistiqué. Certains services pourraient concerner la prévention du gaspillage, l'augmentation de la vie utile des denrées de base; la mise en valeur de nouveaux produits pour les petites industries et les coopératives, y compris les groupes de femmes, le contrôle de la qualité, la normalisation, le conditionnement, l'énergie solaire, etc. Une autre importante contribution émanant de la R-D serait d'aider les industries et les coopératives à atteindre des normes plus élevées et plus uniformes afin d'être compétitives sur les marchés étrangers. Il s'agit là d'un facteur clef de l'industrialisation, lequel suppose un contrôle serré des processus fondé sur des méthodes appropriées de contrôle de la qualité des produits.

La création ou le renforcement, dans les pays en développement, d'instituts R-D à vocation alimentaire exige, d'une part, un engagement et un appui des pouvoirs publics, d'autre part, une assistance considérable de la communauté internationale, ce qui représente la combinaison de diverses ressources, en particulier l'assistance d'ONG et d'entreprises du secteur privé - sociétés transnationales du secteur agro-alimentaire surtout - ainsi que d'instituts R-D de pays plus industrialisés pour assurer l'assistance technique et la formation. Certaines ONG locales concernées pourraient aussi participer activement à cet effort, en soutenant notamment les activités de recherche et en diffusant les résultats de cette recherche parmi les intéressés. L'ONUDI, pour sa part, continue activement à fournir une assistance technique en vue de créer ou de renforcer des instituts R-D dans les pays en développement, y compris par la voie d'une aide aux instituts locaux ou régionaux de normalisation et de contrôle de la qualité.

Les instituts R-D des pays industrialisés pourraient collaborer avec leurs homologues des pays en développement en leur fournissant l'expertise requise, le matériel de laboratoire et, chose plus importante encore, en dispensant une formation. Il serait extrêmement utile que des stagiaires ou de jeunes diplômés d'instituts R-D de pays en développement puissent travailler pendant une période donnée dans des instituts analogues de pays industrialisés afin de prendre connaissance des activités de recherche qui s'y déroulent et des technologies qui y sont appliquées. Afin d'institutionnaliser cette collaboration, les instituts R-D du Nord et du Sud devraient, autant que

possible, conclure des accords de jumelage. Le soutien des pouvoirs publics et des organismes internationaux serait recherché pour financer et réaliser certaines des activités que permettrait cette coopération.

L'aide alimentaire pourrait permettre aux instituts R-D de pays en développement de disposer des ressources financières nécessaires à l'application de nouveaux programmes de recherche, à la mise en place de l'infrastructure requise, à l'acquisition d'équipements et de fournitures et à la formation du personnel. Pour les pays en développement, l'aide alimentaire deviendrait ainsi un instrument de création et de renforcement d'activités R-D dans le domaine agro-alimentaire.

V. BESOINS ET DIFFICULTES DES COOPERATIVES AGRO-ALIMENTAIRES DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT

L'ONUDI a effectué plusieurs enquêtes sur les coopératives agro-alimentaires de certains pays d'Afrique et a organisé plusieurs ateliers à ce sujet, généralement avec la participation de pays africains. On trouvera ci-après un résumé des conclusions tirées de ces activités, conclusions qui s'appliquent d'ailleurs aux autres pays et région en développement.

Les coopératives industrielles, en particulier les coopératives spécialisées dans l'agro-alimentaire, ne sont généralement pas très nombreuses dans les pays en développement. Si elles n'ont pas réussi à percer, c'est en raison de contraintes et de difficultés telles que le manque de soutien et d'encouragement de la part des pouvoirs publics, l'absence de formation à la gestion, la pénurie de compétences techniques, le manque de capitaux, la médiocrité du marketing, l'insuffisance des moyens de commercialisation. C'est peut-être pourquoi tant d'entreprises et de coopératives de pays en développement travaillent bien au-dessous de leur capacité et devraient être modernisées.

En règle générale, les gouvernements concernés n'ont pas porté assez d'intérêt aux coopératives industrielles. Il leur faudrait donc reconnaître l'importance du rôle que ces organismes jouent au bénéfice direct des économies nationales. Ils devraient, en conséquence, créer les conditions propices au développement des coopératives industrielles au nombre desquelles une politique gouvernementale claire assortie d'une législation précise et bien adaptée.

Il conviendrait de créer dans chaque pays des organismes/institutions de soutien dont la tâche serait de promouvoir le développement des coopératives en leur fournissant des services adéquats tels que conseils d'experts, aide aux études de pré faisabilité et de faisabilité et même services de formation. De toute façon, la formation devrait être assurée à tous les niveaux dans le pays, puisque, prises isolément, les coopératives n'ont généralement ni les possibilités d'accès à la formation, ni les moyens financiers voulus, ni la capacité de mettre en oeuvre leur propre programme de formation.

La formation de la main-d'oeuvre à tous les niveaux devrait bénéficier du plus haut rang de priorité, notamment la formation à la gestion et la formation du personnel responsable des opérations de traitement, de contrôle de qualité, de réparation, de maintenance (y compris celles des installations électriques), et de commercialisation.

Il faudrait aussi prêter plus d'attention au contrôle de la qualité, afin que les coopératives agro-alimentaires deviennent concurrentielles sur les marchés locaux et étrangers. La question des installations d'entreposage, qui a beaucoup d'importance pour le développement de l'agro-industrie, est étroitement liée à la question du contrôle de la qualité. Une grande partie des coopératives agro-alimentaires ne disposent pas d'installations adéquates (installations frigorifiques notamment) sans lesquelles il est impossible de maintenir la qualité des produits ou d'éviter pertes et gaspillages. En la matière, l'assistance ferait en sorte que les coopératives agro-alimentaires disposent des installations indispensables.

Un des plus gros problèmes qui se posent aux pays en développement est celui du financement de l'industrie auquel n'échappent pas les coopératives industrielles, lesquelles exigent souvent plus de capitaux que les autres types de coopératives (infrastructure, machines et équipements de transformation, etc.). Ce problème est lié aux politiques que suivent les pouvoirs publics en matière de coopératives. Par exemple, il arrive souvent que les politiques fiscales des pouvoirs publics, jointes aux politiques de certaines banques d'Etat qui ne prévoient aucune condition favorable au financement des coopératives, entravent gravement les activités des coopératives industrielles.

Pour renverser certaines de ces tendances, les organismes d'Etat et les institutions locales responsables du développement des coopératives devraient aider, autant que possible, les coopératives industrielles en favorisant l'instauration d'un climat favorable et l'établissement des conditions propices à leur succès.

De même, les gouvernements devraient, dans les cas appropriés, solliciter l'assistance d'institutions internationales, de sociétés coopératives et d'organisations donatrices de pays plus industrialisés afin d'améliorer la situation de leurs coopératives industrielles par le biais d'une remise en état de certaines usines, de la formation de la main-d'oeuvre et du transfert de technologie.

Compte tenu de ce qui précède, il faudrait renforcer la coopération entre coopératives agro-alimentaires des pays en développement et coopératives et organismes analogues des pays plus industrialisés, afin de conclure des accords d'assistance au bénéfice des premières et d'assurer ainsi le succès de leurs efforts de développement.

Les directeurs et le personnel des cadres des coopératives industrielles des pays en développement devraient être au fait de l'expérience accumulée par les coopératives industrielles d'autres pays et régions. De plus, il conviendrait d'organiser des stages de formation, des voyages d'étude et des visites de foires industrielles ainsi que d'autres activités du même genre. Cette méthode s'est révélée excellente pour faire connaître au personnel des coopératives de pays en développement le savoir-faire acquis en la matière dans des pays plus avancés, notamment en ce qui concerne les techniques nouvelles appropriées au bon fonctionnement de ces coopératives. Les institutions internationales et les organisations donatrices devraient fournir une aide accrue à l'organisation et à l'exercice de certaines de ces activités.

VI. RELEVEMENT DES COOPERATIVES AGRO-ALIMENTAIRES

Il ressort d'enquêtes entreprises par l'ONUDI sur les coopératives agro-alimentaires de plusieurs pays d'Afrique (Bénin, Burkina Faso, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Zambie) qu'un grand nombre des coopératives étudiées devraient être réorganisées.

Dans les pays en développement, il arrive souvent que les usines soient soumises à une dégradation progressive qui entraîne une diminution et même une réduction catastrophique de l'utilisation des capacités de production. Outre la médiocrité de la gestion et le manque de personnel convenablement formé, l'une des causes les plus courantes de cette situation est l'insuffisance ou l'absence des ressources financières nécessaires à l'achat de pièces de rechange et à la maintenance, ce qui conduit constamment à des arrêts de travail et à des retards de production. Lorsque ces entreprises réussissent à maintenir leur production, celle-ci, obtenue de manière peu fonctionnelle, est souvent de qualité médiocre; la situation est encore aggravée par le gaspillage de ressources et de matières premières qu'entraînent des installations d'entreposage insatisfaisante.

Un programme de réorganisation s'impose donc si l'on veut que ces usines remontent à un niveau acceptable d'efficacité et de productivité. Mais, dans le cas des coopératives agro-alimentaires, les programmes de réorganisation sont coûteux et ces coopératives sont rarement en mesure de réunir les fonds nécessaires à la remise en état.

Certaines organisations internationales et certains organes de coopération de pays industrialisés seraient à même de fournir gratuitement une assistance technique aux coopératives, mais la question du financement des achats de machines, d'équipements et de matériel, comme d'une amélioration de l'infrastructure, conduit souvent à l'échec de la tentative de restauration.

Les efforts de remise en marche doivent cependant se poursuivre si l'on veut sauver les millions de dollars qui, dans les pays en développement, ont été investis dans ces usines. C'est pourquoi il est proposé de lancer un programme de relèvement de certaines coopératives agro-alimentaires dans lequel l'aide alimentaire jouerait le rôle principal. Les recettes en provenance de l'aide alimentaire seraient utilisées pour répondre aux besoins les plus urgents et les plus coûteux entraînés par la restauration : remise de l'équipement déjà en place, acquisition de machines et d'appareils nouveaux, de matériel et de pièces de rechange, mise en place éventuelle d'une infrastructure complémentaire, réalisation et exécution des travaux nécessaires à la remise en marche de l'usine.

A ces efforts s'ajouteraient les apports d'institutions internationales telles que l'ONUDI ou de sociétés coopératives de pays plus industrialisés qui pourraient envisager la fourniture d'une assistance technique pour les enquêtes en usine, les études de faisabilité ou autres travaux d'ordre technique, y compris la mise au point de programmes de formation du personnel d'encadrement des coopératives.

Un plan bien conçu financé par des ressources provenant de l'aide alimentaire et par les apports de donateurs d'aide alimentaire, d'organismes internationaux, d'associations de coopératives et de coopératives de pays plus industrialisés et dans le cadre duquel chaque organisation et entreprise concernée apporterait sa contribution à la réalisation des projets retenus, serait d'une grande utilité pour que les coopératives de pays en développement atteignent un niveau acceptable d'efficacité et de productivité.

VII. APPROCHE INTEGREE DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

L'ONUDI part du principe qu'une approche intégrée de l'industrie agro-alimentaire est de toute première importance en vue d'une autosuffisance alimentaire. Cette approche intégrée consiste en une série d'actions interconnectées et coordonnées dont l'objectif est de parvenir à un développement équilibré de toutes les activités concourant à un ensemble donné couvrant la production, le transport, la manutention, la transformation et la commercialisation des denrées agricoles, en vue d'optimiser la production et les bénéfices qu'en tirent tous les intéressés. L'application de cette approche intégrée a toutefois été entravée par la multitude des obstacles et des difficultés rencontrés dans le secteur agro-alimentaire de la plupart des pays en développement.

Au nombre de ces obstacles, on citera les suivants :

- Face à la demande croissante des populations, diminution de la fourniture de produits alimentaires localement traités (surtout en Afrique), en partie due au manque d'efficacité et de productivité des usines existantes et à la rareté des produits de bonne qualité, ce qui dans une certaine mesure incite les consommateurs à préférer les denrées importées, et ce qui rend les pays concernés encore plus tributaires des importations de denrées. L'explosion démographique et l'accélération de l'urbanisation aggravent encore la situation;

- Faiblesse des stratégies et des politiques nationales d'incitation à la transformation locale des denrées alimentaires;
- Manque de complémentarité entre production agricole et agro-alimentaire, due à l'insuffisance de liens entre l'agriculture et l'industrie.

Afin de surmonter certaines de ces difficultés et d'entreprendre la création de complexes agro-alimentaires fondée sur la méthode intégrée, les pouvoirs publics des pays en développement devraient réorienter leurs politiques nationales et offrir des incitations à l'agriculture et à l'industrie. Ces politiques et ces incitations faciliteraient la création, aux plans administratif, social, économique et financier de conditions favorables, un resserrement des liens entre les unités de production et de transformation et les moyens de commercialisation. Cela suppose la mise en place de mécanismes assurant à tous les intéressés des services adéquats de fixation des prix et d'octroi de crédits. Ces mécanismes faciliteraient en outre le resserrement des liens entre les différents secteurs concernés et assureraient un meilleur approvisionnement des matières premières dans les usines de transformation, une meilleure utilisation des capacités de production de ces usines, une meilleure qualité des produits, conforme aux normes et aux spécifications de qualité en vigueur et de meilleures stratégies de marketing.

Les coopératives peuvent jouer un rôle clef dans l'approche intégrée de l'industrie agro-alimentaire. Dans les pays en développement, elles devraient tenir compte de l'expérience acquise en matière d'approche intégrée, par leurs homologues des pays développés ou des pays en développement plus industrialisés. Ainsi qu'il est indiqué au chapitre V, le renforcement de la coopération entre les coopératives agro-alimentaires de pays développés et de pays en développement est une nécessité. Les coopératives de pays développés peuvent devenir des partenaires effectifs, étant donné :

- i) Leur expérience du développement intégré des industries agro-alimentaires depuis la production des matières premières jusqu'à la commercialisation des produits;
- ii) Leur expérience des diverses formes d'assistance technique à fournir aux pays en développement;

iii) Leurs technologies modernes, leur savoir-faire, leurs cadres et leur main-d'oeuvre hautement qualifiés, leurs structures et leurs services ayant fait leurs preuves et convenant aux besoins des pays en développement désireux de développer leur industrie agro-alimentaire 3/.

Plusieurs coopératives de pays en développement ont appliqué avec succès la méthode intégrée dans leurs domaines industriels particuliers. Au nombre des exemples de réussite les mieux connus, citons celui des coopératives indiennes des oléagineux et des produits laitiers 4/, 5/. Ces coopératives doivent avoir autant de succès dans d'autres pays en développement, sans pour autant se limiter aux deux domaines précités.

Notes

1/ Assemblée générale des Nations Unies. Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990. A/S -13/15 - 4 juin 1986.

2/ Extrait de "World Development Forum", vol. 6, N° 3, 15 février 1988.

3/ Deuxième consultation sur l'industrie alimentaire et plus particulièrement sur les huiles et les graisses végétales, Copenhague (Danemark), 15-19 octobre 1984. Question N° 2, 14 août 1984, ID/WG/427/7.

4/ Un exemple intéressant d'assistance financière est celui de l'assistance conjointement apportée par la Co-operative League des Etats-Unis et l'Union coopérative du Canada à l'Oilseed Co-operatives of India. Un don d'huile de soja offert par les Etats-Unis grâce à un financement de l'Agence pour le développement international et un don d'huile de colza offert par le Canada avec des fonds de l'Agence canadienne de développement, mis en vente sur le marché indien par leur homologue de ce pays a permis de réunir une somme qui a été consacrée au financement d'une série de projets couvrant le développement des institutions et de l'infrastructure, la formation de la main-d'oeuvre, la recherche opérationnelle, le contrôle des coûts, le capital de roulement des nouvelles coopératives, la mise au point de nouveaux produits et les études de marché.

5/ En matière de laiteries, l'Union coopérative indienne des producteurs laitiers du district de Kaira (Kaira District Co-operative Milk Producers' Union Ltd) généralement connue sous le nom que portent ses produits - AMUL - a aujourd'hui acquis une réputation mondiale. Les activités de l'Union, organisation à deux niveaux à laquelle sont affiliées 800 associations de producteurs laitiers à Kaira, ont entraîné bien des changements et favorisé la modernisation de l'industrie laitière. Assurant annuellement la collecte de quelque 160 000 tonnes de lait, elle emploie 2 500 personnes dont un grand nombre de professionnels hautement qualifiés. Elle est dirigée par une équipe bénévole très compétente et par un administrateur principal qui a imprimé un caractère scientifique à l'industrie laitière et diversifié les activités dans de nombreux domaines connexes. L'approche adoptée pour ce projet sert aujourd'hui de modèle à d'autres programmes connus sous le nom d'Opération Flood I et II.